

Saint-Prime, 4 décembre 2017

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 4 décembre 2017 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Madames les conseillères Marie-Noëlle Bhérier, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron et Luc A. Bonneau, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, monsieur Régis Girard, ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 03 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **2017-252 Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **2017-253 Acceptation du procès-verbal du 20 novembre 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017 soit accepté tel que rédigé.

### **Acceptation des comptes**

**2017-254** IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 4 décembre 2017 totalisant la somme de (factures à payer) 60 657.98\$  
(chèques Nos 37021 à 37068)
- en date du 4 décembre 2017 totalisant la somme de (factures payées) 122 106.10\$  
(prélèvements Nos 3348 à 3360 et chèques Nos 37001 à 37020)

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

---

Régis Girard, directeur général

**2017-225 Plan d'effectifs et mise en application – Offre de service de Pro-Gestion – Les Consultants**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise une dépense de 9 375\$ plus taxes et mandate les conseillers en ressources humaines *Pro-Gestion – Les Consultants*, afin d'accompagner, supporter et conseiller la direction et le Conseil de la Municipalité de Saint-Prime dans leur processus de planification de leurs effectifs.

Que cette dépense soit prévue à l'intérieur du budget 2018.

**Dépôt Extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil – Dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages**

Conformément au quatrième alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le secrétaire-trésorier et directeur général procède, lors de cette session ordinaire du conseil, au dépôt de l'extrait du registre qui contient les déclarations visées au deuxième alinéa dudit article. Note : Ce registre public est tenu en conformité avec l'article 5.4.3 du règlement No 2011-10 intitulé : Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Prime.

**2017-256 Calendrier des séances du conseil – année 2017**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2018**. Ces séances se tiendront le **lundi** et débiteront à **20 h** :

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| - 15 janvier                          | - 7 mai                                 | - 10 septembre (3 septembre : Fête travail) |
| - 5 février                           | - 4 juin                                | - 1 <sup>er</sup> octobre                   |
| - 5 mars                              | - 9 juillet (2 juillet : Confédération) | - 5 novembre                                |
| - 9 avril (2 avril : lundi de Pâques) | - 13 août                               | - 3 décembre                                |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**2017-257 Formations de la FQM pour les élu(e)s**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte une dépense de 385\$, plus taxes, pour la participation de madame Marie-Noëlle Bhérer, nouvellement élue, à la formation

intitulée : « Maîtriser vos dossiers municipaux » qui aura lieu à Saint-Prime le 26 mai 2018. Ce cours est offert par la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM).

**2017-258 Nomination d'un représentant à la table de la MRC du Domaine-du-Roy**

CONSIDÉRANT QUE le maire de la Municipalité de Saint-Prime, monsieur Lucien Boivin, fut désigné à titre de préfet de la MRC du Domaine-du-Roy pour les deux prochaines années.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à la nomination de monsieur le conseiller Adrien Perron à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Prime à la table de la MRC du Domaine-du-Roy pour une période d'une année débutant en décembre 2017 pour se terminer en novembre 2018.

**2017-259 Représentants au sein des différents comités et organismes**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil procède aux désignations des membres du conseil municipal au sein des différents comités et organismes découlant de la Municipalité de Saint-Prime; le tout comme suit :

<b><u>COMITÉS ET ORGANISMES</u></b>	<b><u>ÉLU (E)</u></b>
FINANCES	Madame Marie-Noëlle Bhérer
JOURNAL MUNICIPAL	Madame Jacynthe Perron
COMITÉ INTERMUNICIPAL D'INCENDIE	Monsieur Lucien Boivin Monsieur Adrien Perron
PROTECTION CIVILE	Monsieur Lucien Boivin
TRAVAUX PUBLICS	Monsieur Adrien Perron
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME	Madame Marie-Noëlle Bhérer
LOISIRS ET CULTURE	Monsieur Mario Lapierre Monsieur Luc A. Bonneau
BIBLIOTHÈQUE & RÉSEAU BIBLIO	Madame Brigitte Gagné
VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ & FAMILLE	Madame Marie-Noëlle Bhérer
COMITÉ DE CITOYENS	Monsieur Lucien Boivin Madame Brigitte Gagné
CENTRE D'ARCHIVES DOMAINE-DU-ROY	Madame Jacynthe Perron

CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ	Monsieur Adrien Perron
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	Monsieur Adrien Perron
CORPORATION DU BEDEAU	Monsieur Luc A. Bonneau
MUSÉE DU CHEDDAR COMITÉ ENVIRONNEMENT ET EMBELLISSEMENT	Monsieur Lucien Boivin Madame Brigitte Gagné
MADA	Madame Jacynthe Perron
POPOTTE LA BELLE VISITE DE SAINT-PRIME	Madame Jacynthe Perron
COMITÉ ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS	Monsieur Mario Lapierre
COMITÉ STRATÉGIE DE COMMUNICATION	Monsieur Lucien Boivin Monsieur Luc A. Bonneau

QUE ces désignations soient en vigueur pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'à la séance de novembre 2019.

**2017-260 Contrat de conciergerie – Demande de soumissions sur invitation**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de conciergerie des bâtiments municipaux se terminera le 28 février 2018 et que, suite à une analyse, il importe de recourir à une demande de soumissions sur invitation afin d'effectuer la conciergerie aux endroits suivants, à savoir :

- Centre communautaire Marc Garneau;
- Centre Récréatif Quatre-Temps;
- Foyer culturel et Vieux Couvent.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de conciergerie pour les deux prochaines années, aux endroits identifiés ci-dessus, soient :

- Centre Récréatif Quatre-Temps;
- Centre communautaire Marc Garneau;
- Foyer culturel et Vieux couvent.

**2017-261 Auberge de l'Amitié Roberval – Demande proclamation « Municipalité alliée contre la violence conjugale »**

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'IL existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU de proclamer la Municipalité de Saint-Prime à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale.

#### **Demande à la Commission de toponymie du Québec – Désignation du chemin de l'Aube**

**2017-262** ATTENDU QU'il y a lieu de donner un nom officiel pour le chemin qui donne accès au domaine Georges-Henri Martel, car il y a un projet de construction de résidences;

ATTENDU QU'une personne doit être décédée pour donner son nom à un chemin;

ATTENDU QUE la famille Martel propose, pour le chemin donnant accès à leur domaine, la désignation suivante : « Chemin de l'Aube »;

ATTENDU la résolution numéro 2017-026 du Comité Consultatif d'urbanisme, en date du 28 novembre 2017, recommandant au conseil municipal d'appuyer la désignation suivante : « Chemin de l'Aube ».

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU QUE demande soit faite à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser la désignation suivante : « Chemin de l'Aube ».

**2017-263** **Subvention de 6 408\$ (lettre du 14 août 2017) pour l'amélioration du réseau routier – Amélioration des 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Rang, des rues de la Rivière, des Pruniers, des Hirondelles, des chemins du Quai, de la Pointe-Bleue et de la route Talbot – Demande de versement**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 6 408\$, conformément aux exigences du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports*, lesquelles se détaillent ainsi :

	<u>Taxes nettes</u>	<u>Subvention</u>
- Ouvrage de construction de bordures et et pavage – Rue des Pruniers	<u>47 491.93\$</u>	
<b>Total (incluant les taxes nettes)</b>	47 491.93\$	6 408\$

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**2017-264**     **Subvention de 27 000\$ (lettre du 1<sup>er</sup> août 2017) pour l'amélioration du réseau routier – Amélioration du 3<sup>e</sup> Rang, de la route Talbot et de la rue de la Rivière – Demande de versement**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 27 000\$, conformément aux exigences du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports*, lesquelles se détaillent ainsi :

	<u>Taxes nettes</u>	<u>Subvention</u>
- Ouvrages de creusage et reprofilage de fossés		
• Rue de la Rivière (fossé)	12 133.76\$	
(excavation et correction de pavage – déformation de la chaussée)		
• Route Talbot	6 150.54\$	
- Ouvrages de rechargement au matériau granulaire		
• Chemin du 3 <sup>e</sup> Rang et route Talbot	8 811.36\$	
<b>Total (incluant les taxes nettes)</b>	<u>27 095.66\$</u>	27 000\$ (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> versement)

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Vieux Couvent – Abri escalier extérieur**

**2017-265**     **CONSIDÉRANT QUE** le service des Travaux publics a procédé à une estimation des dépenses nécessaires à la construction et à l'installation d'un abri en bois au-dessus de l'escalier situé à l'arrière du Vieux couvent. Il est toutefois à noter que cette estimation n'inclut pas la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics a également reçu une soumission de TTI St-Félicien pour la fourniture et l'installation d'un abri en toile au-dessus de l'escalier situé à l'arrière du Vieux couvent;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, après analyse des deux produits, estimation et soumission reçues, est favorable au produit en bois.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise une dépense approximative de 3 230\$, plus taxes, afin de réaliser les travaux nécessaires à la construction et à l'installation d'un abri en bois au-dessus de l'escalier situé à l'arrière du Vieux couvent.

**2017-266 Proposition d'honoraires professionnels en architecture – Complexe sportif Quatre-Temps**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Prime désire établir un concept visant la construction d'un toit sur la patinoire ainsi que d'un bâtiment sur une des trois (3) patinoires prévues pour la tenue de l'activité de DEK-Hockey;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire déposer un projet de Complexe sportif Quatre-Temps au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase 1V;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer une demande d'aide financière pour le présent appel de projets du ministère, est le 23 février 2018 à 16h30.

CONSIDÉRANT QU'À la demande du conseil municipal, le directeur des Travaux publics a rencontré un architecte afin de recevoir une proposition d'honoraires professionnels visant la réalisation du concept et de l'estimation nécessaires pour déposer une demande d'aide financière pour la réalisation du projet de Complexe sportif et récréatif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la proposition d'honoraires professionnels en architecture de *Les Maîtres d'œuvre Hovington Gauthier architectes* et autorise une dépense de 14 990\$ plus taxes visant la réalisation du concept nécessaire à la construction d'un toit sur la patinoire ainsi que d'un bâtiment sur une des trois (3) patinoires prévues pour la tenue de l'activité de DEK-Hockey, le tout dans le cadre du projet de Complexe sportif Quatre-Temps en vue du dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase 1V.

**2017-267**     **Installation d'un luminaire de rue au chemin du Domaine-Parent et demande à Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT QUE l'association des résidents du Domaine-Parent s'est portée acquéreur d'un luminaire de rue afin d'éclairer une partie du chemin face aux résidences;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu avec les responsables de l'association des résidents du Domaine-Parent que cette dernière remboursera à la municipalité tous les coûts relatifs au raccordement au réseau d'Hydro-Québec de ce luminaire de rue;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu également que l'association des résidents du Domaine-Parent sera responsable de l'entretien et assumera tous les coûts relatifs à la réparation de ce luminaire de rue;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal est disposé à assumer uniquement les coûts relatifs à la consommation d'électricité de ce luminaire qui sera raccordé au réseau d'éclairage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiments à effectuer une demande auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer un raccordement à leur réseau pour un nouveau luminaire de type DEL 80W; lequel luminaire sera installé à l'endroit suivant :

- Chemin du Domaine-Parent, sur un poteau privé entre les résidences numéro 156 et 160.

QUE les frais relatifs au raccordement par Hydro-Québec soient défrayés par la Municipalité et facturés à l'association des résidents du Domaine-Parent pour remboursement.

**2017-268**     **Levée de l'assemblée**

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

---

**Lucien Boivin,**  
**Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard,**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====